

## **La crise du COVID-19: réponse de la Côte d'Ivoire et reprise progressive de la normalité**

La Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique de 7,3% en 2019, positionnant le pays comme la locomotive de croissance en Afrique de l'Ouest. Selon les prévisions, avec la pandémie de coronavirus, cette croissance serait réduite de moitié pour l'année 2020.

Depuis le 11 mars 2020 date à laquelle les autorités sanitaires ont confirmé le premier cas de coronavirus en Côte d'Ivoire, les statistiques ont rapidement évolué.

Au 17 mai, le pays avait officiellement enregistré 2 061 cas confirmés avec 987 guérisons et 25 décès. La région du Grand Abidjan reste la plus touchée avec 98% des cas confirmés.

Dans son message à la nation du 7 mai 2020, le président ivoirien, S.E. Alassane Ouattara, a évalué l'impact des initiatives prises par le gouvernement en réponse à l'épidémie de COVID-19. En outre, il a annoncé des mesures pour lever certaines des restrictions imposées au début de la crise.

### **Mesures initiales de restriction en réponse à Covid-19**

- Mise en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19
- Mise en place d'un comité de veille chargé de coordonner les orientations stratégiques et les actions opérationnelles de la lutte contre la pandémie.
- Formulation d'un plan de réponse basé sur une sensibilisation de la population pour se conformer aux mesures de prévention du COVID-19.
- Détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
- Renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;
- Mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Fermeture de tous les maquis et restaurants, bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle ;
- Instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin,
- Régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays;
- Confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;
- Création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;

### **Mesures économiques et sociales**

Le gouvernement ivoirien a également élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire estimé à 1 700 milliards de FCFA (près de 3 milliards USD). Ce plan

visait à atténuer l'impact des mesures de restriction sur l'économie et les moyens de subsistance. Le plan est résumé comme suit:

- Les mesures de soutien aux entreprises, à court terme, visent à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie et à préserver l'emploi. Ces mesures en général d'ordre fiscal portaient entre autres sur : (1) la suspension des contrôles fiscaux, (2) l'exonération des droits et taxes sur les équipements et intrants sanitaires par exemple, (3) le report des paiements d'impôt pour les petites et moyennes entreprises pour une période de trois mois ;
- Les mesures et dispositions pour préserver les équipements de production et l'emploi sont: (1) la création d'un fonds de soutien au secteur privé d'un montant de 250 milliards de FCFA (près de 415 millions USD); (2) la création d'un fonds de soutien spécifique de 100 milliards de FCFA (près de 167 millions USD) pour les entreprises de l'économie informelle et (3) le soutien au secteur agricole - la production d'exportation ainsi que la production alimentaire, végétale et fruitière.
- Les mesures sociales comprenaient: (1) le décalage de 3 mois dans le paiement des factures d'électricité et d'eau avec des facilités de paiement; 2) la prise en charge des factures d'électricité et d'eau, pour avril et mai des couches défavorisées à la limites des tranches sociales; (3) la mise en place d'un fonds de solidarité estimé à 170 milliards de FCFA (environ 300 millions USD) dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence aux populations les plus vulnérables; (4) l'enseignement à distance à travers la télévision pour les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale).

Dans son second message à la Nation du 7 mai, le Président a fait un bilan sommaire de toutes les initiatives prises par l'État. Il a indiqué que la lutte contre Covid-19 n'était certainement pas encore gagnée mais que des résultats convaincants avaient été obtenus dans le pays. Il a ensuite annoncé la levée des mesures restrictives telles que le couvre-feu, la fermeture des bars, des restaurants et des lieux de divertissement dans diverses parties du pays en dehors du Grand Abidjan avec effet au 8 mai 2020. Pour la région du Grand Abidjan, les mesures de restriction devaient rester en vigueur jusqu'au 15 mai. Les heures de couvre-feu pour Abidjan ont toutefois été modifiées à partir de 23h à 4h du matin

### **Implication des Syndicats dans la lutte**

Dès le 25 mars 2020, les centrales syndicales nationales en Côte d'Ivoire, à savoir l'UGTCI, la DIGNITE, la FESACI, la CSH et l'UNATRCI, ont agi avec les employeurs au sein de la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CPIC) pour signer un protocole d'accord. Dans ce protocole, les partenaires sociaux ont apporté leur plein soutien aux mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la propagation de la pandémie et invité tous les acteurs du monde du travail à respecter scrupuleusement ces mesures.

Aux niveaux sectoriel et professionnel, les syndicats ont mené des actions de sensibilisation afin de garantir le respect des différentes mesures prises par les autorités et pour la préservation des emplois et la paix sociale. Les syndicats se sont également engagés dans la distribution d'équipements de protection aux travailleurs, notamment des masques, des kits de lavage des mains et des gels hydro-alcooliques.

Ils ont également versé des contributions financières au fonds gouvernemental pour soutenir les mesures.

Encore une fois, préoccupés par la nécessité d'une bonne gestion de la situation sociale difficile résultant de la pandémie de COVID-19 et la nécessité de protéger les acteurs du monde du travail, des propositions ont été faites au gouvernement et aux employeurs en vue de préserver la survie des entreprises et des emplois. Les propositions des syndicats ont été prises en compte dans l'éventuel plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1 700 milliards de FCFA (environ 3 milliards USD) annoncé par le gouvernement le 1er mai.

Avec la reprise progressive des activités, les syndicats de la Côte d'Ivoire vont être mis au défi de contribuer de façon significative à la manière dont le pays retrouve son rythme de croisière et accorde l'attention nécessaire aux besoins des travailleurs. Les travailleurs et leurs syndicats savent assez que la croissance économique en Côte d'Ivoire ne profite pas aux travailleurs lorsque les syndicats sont divisés et ne sont donc pas en mesure d'exiger les avantages sociaux et les mesures de protection nécessaires pour les travailleurs. La pandémie du COVID-19 est un autre signal d'alarme pour les syndicats sur l'importance de l'unité et de la solidarité pour protéger et promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs. Encore une fois, le choix de rester stagnant ou de progresser est là pour nous.